

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à la salle d'audience de la cour municipale au 2^e étage de l'édifice Jacques-Racicot du 3025, boulevard de Tracy, le 31 mars 2025 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs, avait préalablement motivé son absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2025-03-195

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2025-03-196

Mandat pour services professionnels afin de représenter la Ville de Sorel-Tracy auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - application du 6^e alinéa de l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (RLRQ, c. I-0.1)

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a acquis, par expropriation, les immeubles constitués des lots 3 468 406, 3 468 439 avec bâtiment et 3 468 440, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 6^e alinéa de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1), la Ville peut, tant que l'indemnité définitive d'expropriation n'est pas fixée, demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation d'aliéner ces immeubles sans égard à l'application des deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1),

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le conseil mandate le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur pour faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner en tout ou en partie lesdits lots avant que l'indemnité définitive d'expropriation ne soit fixée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2025-03-197

Résolution visant à entériner la promesse d'achat signée le 26 février 2025 et intervenue entre Tiandingfeng Canada Nonwovens Co., Ltd. et la Ville de Sorel-Tracy – acquisition d'une partie des lots 3 468 406 et 3 468 439 et du lot 6 411 462

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, adoptait la résolution n° 2024-12-789 afin d'autoriser le directeur général ou le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, toute promesse d'achat ayant comme objet une partie des lots 3 468 406 et 3 468 439 et le lot 6 411 462 du cadastre du Québec, ainsi que tout autre document relié,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le conseil entérine la promesse d'achat signée le 26 février 2025 par les représentants de Tiandingfeng Canada Nonwovens Co., Ltd. et de la Ville de Sorel-Tracy, pour l'acquisition d'une partie des lots 3 468 406 et 3 468 439 et du lot 6 411 462 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, le tout tel que plus amplement décrit à ladite promesse d'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Mathieu Gagné, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire